



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Routes : Eure-et-Loir

Question écrite n° 59798

Texte de la question

M Maurice Dousset attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement et des transports sur le tronçon de la Nationale 20 qui traverse le département d'Eure-et-Loir. Ce tronçon est encore à trois voies alors qu'au nord de l'Essonne et au sud du Loiret la route compte quatre voies. C'est pourquoi il lui demande dans quel délai il envisage de débloquent les crédits nécessaires pour que les dix kilomètres qui traversent l'Eure-et-Loir puissent être équipés en quatre voies afin que les nombreux embouteillages soient évités.

Texte de la réponse

Reponse. - En raison, d'une part, de l'importance des opérations à réaliser sur le réseau routier structurant de la région Centre et, d'autre part, de la proximité de l'autoroute A 10, l'aménagement à deux fois deux voies de la RN 20 dans sa traversée de l'Eure-et-Loir n'a pu figurer parmi les interventions prioritaires à effectuer au cours du Xe Plan. Toutefois, compte tenu de l'augmentation du trafic sur cet axe et des aménagements déjà mis en œuvre tant en Essonne qu'entre Toury et Orléans, les modalités de mise à deux fois deux voies de la RN 20 dans le département de l'Eure-et-Loir font actuellement l'objet d'études. Des opérations pourraient être inscrites au prochain contrat de plan entre l'État et la région Centre, en fonction bien entendu des autres priorités tant nationales que régionales à prendre en compte.

Données clés

Auteur : [M. Dousset Maurice](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59798

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, logement et transports

Ministère attributaire : équipement, logement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 1992, page 3094